

224C2001
FR0014003VY4-FS0761

18 octobre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

HYDROGENE DE FRANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 octobre 2024, complété par un courrier reçu le 18 octobre, M. Damien Havard a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 octobre 2024, le seuil de 50% des droits de vote de la société HYDROGENE DE FRANCE et détenir individuellement 6 293 680 actions HYDROGENE DE FRANCE représentant 12 587 360 droits de vote, soit 42,81% du capital et 47,68% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société HYDROGENE DE FRANCE.

À cette occasion, M. Damien Havard **n'a franchi**, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Immosun Solutions² qu'il contrôle, **aucun seuil** et détient, au 16 octobre 2024, 7 094 285 actions HYDROGENE DE FRANCE représentant 14 188 570 droits de vote, soit 48,25% du capital et 53,74% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Damien Havard	6 293 680	42,81	12 587 360	47,68
Immosun Solutions	800 605	5,45	1 601 210	6,06
Total M. Damien Havard	7 094 285	48,25	14 188 570	53,74

¹ Sur la base d'un capital composé de 14 702 454 actions représentant 26 401 677 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société par actions simplifiée (sise 20 rue Jean Jaurès, 33310 Lormont) contrôlée par M. Damien Havard.